

# REVUE HISTORIQUE

*Fondée en 1876 par Gabriel MONOD*

*Ne quid falsi audeat, ne quid veri non audeat historia*  
CICÉRON, *de Orat.*, II, 15.

130<sup>e</sup> année — TOME CCCVIII/3  
2006



PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE

6, AVENUE REILLE, 75014 PARIS

2006

## *Voyages d'un prélat festif. Un « évêque des Innocents » dans son évêché*

Yann DAHHAOUI

Du 4 au 27 janvier 1397, un dignitaire ecclésiastique portant mitre et crosse parcourt à cheval l'évêché d'York à la tête d'une trentaine de clercs. Parti de sa cathédrale, il visite monastères, manoirs et châteaux, effectuant plusieurs centaines de kilomètres avant de regagner son point de départ. S'agit-il de l'archevêque ? Assurément non. Entre 1396 et 1398, aucun prélat de ce rang ne réside plus dans la cité d'York. Thomas Arundel, archevêque depuis 1388, est promu au siège de Cantorbéry en 1396 et son successeur Robert Waldby, ermite de Saint-Augustin au service de la Couronne, mourra sans avoir jamais vu sa cathédrale<sup>1</sup>. Notre voyageur n'est d'ailleurs pas désigné par le titre d'« archevêque », mais plutôt d'« évêque ». Ce prélat serait-il un usurpateur du siège devenu vacant ? Qu'on se rassure, John de Cave, « évêque des Innocents » (*episcopus Innocencium*) d'York, est certes un concurrent de l'archevêque, mais un concurrent

Un premier état de cette recherche a été présenté lors du 130<sup>e</sup> Congrès du Comité des travaux historiques et scientifiques (« Voyages et voyageurs », La Rochelle, avril 2005). Mes remerciements à Mmes les P<sup>re</sup> Claude Gauvard (Université de Paris I) et Susan Rankin (Université de Cambridge), à MM. les P<sup>re</sup> Barrie Dobson (Université de Cambridge) et Jean-Yves Tilliette (Université de Genève), à Véronique Julerot (CNRS-LAMOP), à Éva Pibiri (Université de Lausanne) et à Carl Magnusson (Université de Lausanne) pour leurs précieux conseils.

1. Barrie Dobson, *The Later Middle Ages, 1215-1500*, dans Gerald E. Aymler, Reginald Grant (éd.), *A History of York Minster*, Oxford, Clarendon Press, 1977, p. 44-109 (p. 98). Comme le souligne Dobson, spécialiste de la cathédrale d'York à la fin du Moyen Âge, les archevêques ne font entre 1374 et 1500 que de très rares apparitions dans la cité, préférant administrer leur diocèse depuis l'un de leurs manoirs épiscopaux (*ibid.*, p. 101).

festif. Placé pour un temps à la tête de la cathédrale, il regagnera, dès la fin du jeu, sa place ordinaire dans les stalles basses, parmi le bas clergé.

### L' « ÉVÊQUE DES INNOCENTS »

John de Cave n'est pas le seul prélat dans son genre. Dès le XIII<sup>e</sup> siècle, la plupart des cathédrales d'Europe occidentale sont le théâtre de la fête d'un dignitaire similaire<sup>2</sup>. L' « évêque des Innocents » tient son nom de la date à laquelle il officie : le jour des Saints-Innocents (28 décembre). Au X<sup>e</sup> siècle déjà, la célébration des jeunes martyrs tués par le roi Hérode à la place du Christ est l'occasion de mettre à l'honneur les jeunes clercs des institutions religieuses<sup>3</sup>. Dernière fête d'une série de trois, consacrée chacune à un groupe de clercs (les 26 et 27 décembre, célébrant saint Étienne et saint Jean l'Évangéliste, sont respectivement consacrés aux diacres et aux prêtres), elle est dédiée aux *pueri*<sup>4</sup>. Sous cette appellation difficile à traduire – qui a donné à notre évêque festif son autre nom d'*episcopus puerorum* – sont regroupés non seulement les clercs des ordres mineurs, mais plus largement tous les clercs n'ayant pas été reçus aux ordres majeurs<sup>5</sup>.

2. Parmi les études récentes sur le sujet, signalons les excellents travaux de Martine Grinberg (*L'Episcopus puerorum*, dans Ottavia Niccoli (éd.), *Infanzie, Funzioni di un gruppo liminale dal mondo classico all'Età moderna*, Florence, Ponte alle Grazie, 1993, p. 144-158), de Shulamith Shahar (*Boy Bishop's feast : A case study in Church attitude towards children in the High and Late Middle Ages*, dans Diana Wood (éd.), *The Church and Childhood*, Oxford, Blackwell, 1994, p. 243-260 [Studies in Church History, 31]), d'Annemarieke Willemsen (*De middeleeuwse kinderbisschop*. Dordts houtsnijwerk in een liturgisch decor, *Millennium : tijdschrift voor Middeleeuwse Studies*, 10, 1996, p. 25-43), de Francisc Massip (*Rei d'Innocents, bisbe de burles : rialla i transgressió en temps de Nadal*, dans *Société internationale pour l'étude du théâtre médiéval, XI<sup>e</sup> Colloque – Elx, du 9 au 14 août 2004*, à paraître) et de Günther Blaicher (*Der Kinderbischof in Eichstätt und anderswo*, *Sammelblatt des historischen Vereines Eichstätt*, 90, 1997, p. 41-56).

3. Voir la relation de la visite du roi Conrad I<sup>er</sup> à l'abbaye de Saint-Gall, en 911, dans les *Casus Sancti Galli* d'Ekkehard IV (c. 14 ; Hans F. Haefele (éd.), *St. Galler Kloster geschichten*, Darmstadt, Wissenschaftliche Buchgesellschaft, 1980, 40 [Ausgewählte Quellen zur deutschen Geschichte des Mittelalters, 10]).

4. Sur ce *triduum* et sur son évolution à la fin du XII<sup>e</sup> siècle, voir Yann Dahhaoui, *L'évêque des Innocents en France et en Angleterre, XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle*, mémoire de DEA sous la dir. de Claude Gauvard, Université de Paris I, 2003, dactyl., p. 92-103.

5. Le clergé médiéval se répartit en sept ordres, divisés en ordres majeurs et mineurs. On distingue deux ordres majeurs (diacres et prêtres) et cinq mineurs (portiers, lecteurs, exorcistes, acolytes et sous-diacres) jusqu'à la fin du XII<sup>e</sup> siècle, qui voit la promotion du sous-diaconat au rang d'ordre majeur (cf. Roger E. Reynolds, *The subdiaconate as a sacred and superior order*, dans Id., *Clerics in the Early Middle Ages : Hierarchy and Image*, Aldershot, Ashgate Variorum, 1999, art. IV, p. 1-39).

Dès le XIII<sup>e</sup> siècle, en milieu cathédral, ce groupe aux contours flous se réunit au début du cycle de Noël pour élire en son sein un jeune dignitaire, auquel il confère selon les lieux le titre de « pape », « cardinal », « archevêque », « abbé » ou, plus régulièrement, d'« évêque »<sup>6</sup>. L'élection, parfois suivie de l'examen du candidat, est en général confirmée par le chapitre. Suit la cérémonie d'ordination, au cours de laquelle le jeune prélat se voit remettre les insignes et vêtements pontificaux (mitre, crosse, anneau, gants). Le dignitaire festif est enfin intronisé, c'est-à-dire officiellement installé sur la chaire épiscopale, peu avant le 28 décembre. À la fin des vêpres de la Saint-Jean, soit le soir du 27 décembre, les jeunes clercs investissent les stalles hautes, marquant par cette action hautement symbolique le début de la fête dans la cathédrale. Les chanoines chassés de leur siège exécutent, conformément aux prescriptions du « chapitre » festif, les tâches habituellement dévolues aux clergeons (cierges, encensoir, eau). Du haut de la chaire épiscopale, l'« évêque des Innocents » dirige désormais, le temps de sa fête, l'office liturgique de la cathédrale, représentant le prélat adulte dans ses gestes, ses paroles et ses actions. Le 28 décembre au soir, voire plus tard dans le cycle de Noël, la répétition du verset *Deposuit potentes de sede et exaltavit humiles* du Magnificat (« Il a renversé les puissants de leurs trônes et élevé les humbles » ; Lc 1, 52) scande la destitution de l'« évêque des Innocents », qui abandonne à son successeur ses vêtements et insignes pontificaux. Ainsi s'achève la fête du jeune prélat, dans la cathédrale du moins<sup>7</sup>.

Pour York, l'état des connaissances sur l'« évêque des Innocents » de la cathédrale est pour le moins fragmentaire, basé sur des attestations disséminées sur plusieurs siècles et d'interprétation plus ou moins aisée. La première mention connue du jeune évêque se trouve dans les statuts (1221) élaborés par le doyen Robertus de Insula dans le cadre de la vaste entreprise de réorganisation du chapitre, engagée par l'archevêque réformateur Walter de Gray (1216-1255)<sup>8</sup>. L'évêque des *pueri* y est chargé d'assister le trésorier afin de réunir les accessoires nécessaires aux 'dramas liturgiques' de Noël :

« Le trésorier (...) fournira les étoiles et tout ce qui s'y rapporte (à l'exception des mèches que fournira l'évêque des *pueri* à venir), une pour les bergers la nuit de Noël et deux pour la nuit de l'Épiphanie si l'on doit faire la visite des trois Rois. »<sup>9</sup>

6. Sur les titres de ces prélats festifs, voir Yann Dahhaoui, *L'évêque des Innocents...*, *op. cit.*, p. 117-125.

7. Le déroulement de la fête rapporté ci-dessus est celui que décrivent les sources liturgiques. Il peut, bien entendu, varier au cours du temps et d'une région à l'autre.

8. Sur ces statuts, cf. Barrie Dobson, *The Later Middle Ages...*, *op. cit.*, p. 48-49.

9. *Thesaurarius (...) inveniet stellas cum omnibus ad illas pertinentibus preter cirpos, quos inveniet episcopus puerorum futurorum, unam in nocte Natalis Domini pro pastoribus, et duas in nocte Epiphanie, si debeat*

Bien que la date de l'élection du jeune prélat ne soit pas connue, une délibération capitulaire du 2 décembre 1367 en fixe les critères : l'ancienneté et l'apparence physique. Le futur évêque devra être le clerc qui aura passé le plus de temps au service de la cathédrale, pourvu qu'il soit gracieux de corps<sup>10</sup>. En 1390, une nouvelle délibération ajoute à ces deux critères la clarté de la voix<sup>11</sup>. De l'élu, on ne connaît souvent rien de plus que le nom ; les rares mentions de son rang clérical permettent de constater qu'il s'agit souvent d'un enfant de chœur (*chorista*)<sup>12</sup>. Dans la suite de John de Cave, plusieurs groupes de clercs (*choriste, pueri*) sont mentionnés, sans que l'on sache exactement auquel notre évêque appartient. La date de confirmation de l'« évêque des Innocents » d'York par le chapitre n'est pas connue précisément avant le xv<sup>e</sup> siècle ; dès 1416 au moins, elle coïncide régulièrement avec la Saint-Nicolas<sup>13</sup>. À la même époque, le « chapitre » festif du jeune prélat compte un « préchantre des *pueri* » (*precentor puerorum*) qui, le 28 décembre, doit entonner la séquence *Celsa pueri* avant la bénédiction sur l'Évangile, selon un missel du xv<sup>e</sup> siècle<sup>14</sup>. Quant à la place qu'occupe le jeune évêque dans la liturgie du jour des Saints-Innocents, une seule rubrique de ce même missel nous apprend qu'il doit chanter le *Gloria* debout sur

*feri presentacio trium Regum* (York, Minster Library, M 1/1/b, fol. 7 v ; Alexandra F. Johnston, Margaret Rogerson (éd.), *York*, Toronto-Buffalo, University of Toronto Press, 1979, p. 1 [Records of Early English Drama]). La compréhension de ce texte présente deux difficultés. En latin classique, (*s*)*cirpus* désigne le « jonc » ; selon Ducange, le latin médiéval lui a parfois donné le sens de « mèche » (*Glossarium mediae et infimae latinitatis*, Nior, 1883-1887, VII, col. 356 a). Le *futurum* de l'expression *episcopus puerorum futurorum* – abrégé en *fut(ur)or(um)* dans le manuscrit – résiste à l'interprétation des commentateurs (Henry Bradshaw, *Statutes of Lincoln Cathedral*, Cambridge, Cambridge University Press, 1892-1897, II, p. 98, le fait suivre d'une *crux desperationis*). Certains ont suggéré une déformation de *fatuorum* et ont rapproché l'évêque des Innocents de l'évêque des fous (Edmund K. Chambers, *The Mediaeval Stage*, Oxford, Oxford University Press, 1967, I, p. 356) ; il paraît plus judicieux d'expliquer ce génitif par l'attraction exercée par *puerorum* sur l'épithète. À la même époque, l'usage de *futurus* pour désigner le dignitaire festif à venir se rencontre dans l'ordinaire de Saint-Étienne de Besançon (Besançon, BM, ms. 98, fol. 26 : *debet celebrari electio de papa futuro in capitulo*).

10. *Et capitulum ordinavit quod electio episcopi puerorum in ecclesia Eboracensi de cetero fieret de eo qui diutius et magis in dicta ecclesia laboraverit et magis idoneus repertus fuerit, dum tamen competenter sit corpore formosus*. L'expression *competenter sit corpore formosus* renverrait, selon Thomas Warton, au répons du jour des Saints-Innocents *Corpore enim formosus es, O filii, et diffusa est gratia in labiis tuis* (Thomas Warton, *The History of English Poetry*, Londres, T. Tegg, 1840, III, p. 251). Il est par conséquent difficile de savoir s'il s'agit d'un critère effectif ou d'une simple formule.

11. (...) *nisi habuerit claram vocem puerilem* (Thomas Warton, *The History...*, op. cit., III, p. 265).

12. En 1370, Robert de Holme est qualifié de *chorista* (cf. n. 41) ; c'est également le cas des élus de 1485 et de 1537 (voir John G. Nichols (éd.), *Two Sermons preached by the Boy bishop at St. Paul's Temp. Henry VIII and at Gloucester Temp. Mary*, Londres, 1875, p. XVI [The Camden Society. New series, 14]).

13. *Ibid.*

14. *Sequatur a praecentore puerorum sequentia « Celsa pueri concrepent melodia »* (Cambridge, Sidney Sussex College, ms. 33 ; William G. Henderson (éd.), *Missale ad usum insignis Ecclesiae Eboracensis*, Durham, 1874, I, p. 24 [The Publications of the Surtees Society, LIX]).

la chaire épiscopale, pour autant que la fête advienne un dimanche<sup>15</sup>.

Le cas de l'évêque des Innocents d'York passerait pour plutôt commun si l'on n'ajoutait à son dossier un compte des plus originaux, qui renseigne avec un grand luxe de détails une phase de la fête dont aucun autre document ne laisse présager de l'ampleur. Plusieurs études consacrées au jeune prélat d'autres cités avaient observé que sa fête se prolongeait à l'extérieur de la cathédrale<sup>16</sup>, par un « tour » à cheval jusqu'à un ou plusieurs monastères urbains ou périurbains<sup>17</sup>. Ce que nous apprend le compte des recettes et dépenses de John de Cave, « évêque des Innocents » d'York en décembre 1396, c'est que ce « tour en ville » pouvait parfois se prolonger bien au-delà de l'enceinte de la cité, en un véritable voyage du jeune prélat à travers son évêché.

#### LE VOYAGE DE JOHN DE CAVE, « ÉVÊQUE DES INNOCENTS » (1396-1397)

L'existence de ce compte, transcrit sur un rouleau de parchemin aujourd'hui disparu<sup>18</sup>, est attestée par plusieurs érudits anglais. Le premier d'entre eux, James Raine (1830-1896), est l'auteur d'ouvrages sur l'histoire d'York<sup>19</sup>. Bibliothécaire et chanoine de la cathédrale dans les années 1850, il effectue, peu avant 1875, une étude sur l'évêque des Innocents de son église<sup>20</sup>, dans laquelle il tente d'établir une liste nominale des clercs ayant occupé cette fonction aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles. Raine connaît également notre compte de

15. *Omnibus pueris in medio chori stantibus et ibi omnia cantantibus, episcopo eorum interim in cathedra sedente et, si dominica fuerit, dicitur ab episcopo stante in cathedra « Gloria in excelsis Deo », aliter non (ibid., p. 23-24)*. Les réticences quant au chant du *Gloria*, particulièrement inadapté à la célébration de martyrs, se retrouvent chez les liturgistes Jean Belet (c. 70 h ; Herbert Douteil (éd.), *Johannis Belet Summa de ecclesiasticis officiis*, Turnhout, Brepols, 1976, p. 132 [CCCM 41A]) et Guillaume Durand (VII, xlii, 11 ; Anselme Davril et Timothy Thibodeau (éd.), *Guillelmi Duranti Rationale divinarum officiorum, VII-VIII*, Turnhout, Brepols, 2000, p. 110-111 [CCCM 140B]).

16. Pour Besançon, voir Martine Grimberg, *L'Episcopus puerorum*, *op. cit.* (n. 2), p. 146-147 ; pour Dordrecht, Annemarieke Willemsen, *De middeleeuwse kinderbijschop...*, *op. cit.* (n. 2), p. 29-31.

17. À Tours, par exemple, la troupe chevauchait jusqu'à l'abbaye bénédictine de Beaumont-lès-Tours, à Toul jusqu'aux monastères de Saint-Èvre et Saint-Mansuy, et au Mans jusqu'à La Couture, Notre-Dame-du-Pré et Beaulieu.

18. Je remercie les York Minster Archives et le Borthwick Institute (York) d'avoir cherché, bien que sans succès, le document dans leurs fonds.

19. Sur la biographie de James Raine Jr., cf. C. B. L. Barr, *The Minster Library*, dans *A History of York Minster*, *op. cit.* (n. 1), p. 487-539 (p. 518 s.).

20. Je n'ai pas retrouvé cette étude, dont parle Edward F. Rimbault (cf. *infra*). Il se peut que Raine ne l'ait pas publiée et que seul John G. Nichols (cf. *infra*) en ait eu connaissance.

voyage, puisqu'il affirme, avec raison, que cette source « est unique et éclaire davantage le sujet que tout ce qui s'est déjà vu »<sup>21</sup>. Correspondant de Raine, John Gough Nichols (1806-1873), descendant d'une lignée d'érudits de renom, infatigable éditeur et collectionneur<sup>22</sup>, s'intéresse également au sujet. À fin d'étude, il réunit patiemment une information considérable sur l'« évêque des Innocents » en Europe. De cette entreprise, seules quelques notices ont été conservées et publiées, deux ans après sa mort, par son ami Edward F. Rimbault (1816-1876), en introduction à son édition de deux sermons anglais prononcés par l'« évêque des Innocents »<sup>23</sup>. C'est à la présence d'esprit de Rimbault, lui aussi conscient de l'importance du compte d'York pour l'étude de la fête, que l'on doit d'avoir conservé le « record type » du texte<sup>24</sup>, réalisé par Nichols à partir de l'original que lui avait prêté le chanoine Raine<sup>25</sup>. Après 1875, on perd toute trace du rouleau de parchemin. La mention qu'en fait en 1926 Angelo Raine dans son étude consacrée à l'école cathédrale d'York<sup>26</sup> laisse cependant penser que le compte a connu un destin parallèle à celui des archives de la famille Raine<sup>27</sup>.

Le compte est rédigé par Nicolas de Newark, chapelain<sup>28</sup>, qui

21. « It is unique, and throws more light upon the subject than anything that has yet been seen » (propos du chanoine Raine rapportés dans *Two Sermons preached...*, *op. cit.*, p. XI).

22. Rédacteur du *Gentleman's Magazine* (1826-1856), éditeur des *Collectanea Topographica et Genealogica* (1834-1843), du *Topographer and Genealogist* (1846-1858), du *Herald and Genealogist* (1863-1874), il contribue régulièrement à la revue *Archaeologia* et aux publications des Camden Society, Surtees Society et Shakespeare Society.

23. *Two Sermons preached...*, *op. cit.* Dans un courriel, Julian Pooley (membre du *Nichols Archive Project*), que je remercie, me suggère que Rimbault pourrait avoir hérité du travail de John Gough Nichols par l'intermédiaire de la femme de ce dernier, Lucy Nichols. Les notices ont ensuite disparu, sans doute dispersées à la mort de Rimbault.

24. Il s'agit d'une pratique éditoriale anglaise du XIX<sup>e</sup> siècle, « variante extrême de l'édition "imitative" », qui recourt à « une coûteuse typographie [permettant] de reproduire à l'identique l'usage des signes abrégatifs, de la ponctuation » (*Conseils pour l'édition des textes médiévaux*, I. *Conseils généraux*, Paris, Comité des travaux historiques et scientifiques - École nationale des chartes, 2001, p. 93).

25. « This curious roll, in the possession of Canon Raine, was lent to the late Mr. J. G. Nichols, and from it he constructed a short narrative of the boy-bishop's progress » (*Two Sermons preached...*, *op. cit.*, p. XI). L'édition diplomatique de Nichols est reproduite en appendice aux sermons, aux p. 31-34. Dans son étude sur le théâtre médiéval, Edmund K. Chambers a repris – en y ajoutant quelques coquilles – l'édition de Nichols, dont il a résolu les abréviations (*The Mediaeval Stage*, *op. cit.*, II, p. 287-289). Dans la suite de l'article, les renvois à l'édition de Nichols seront indiqués par la mention *Compotus* suivie du numéro de page.

26. Angelo Raine, *History of St. Peter's School, York*, Londres, G. Bell & Sons, 1926, p. 50-54 (référence communiquée par Barrie Dobson).

27. Suggestion de Barrie Dobson (courrier du 23 mars 2005). Les archives de la famille Raine sont actuellement conservées dans plusieurs fonds, tant à York qu'à Durham et à Newcastle upon Tyne (voir le « National Register of Archives », [www.nra.nationalarchives.gov.uk](http://www.nra.nationalarchives.gov.uk)).

28. Un Nicolas de Newark est mentionné comme chapelain entre 1390 et 1392 (Nigel J. Tringham (éd.), *Charters of the Vicars Choral of York Minster*, I, Leeds, Yorkshire Archaeological Society, 1993, p. 114-115, n° 191-192, [Yorkshire Archaeological Society, Record Series, 148]) ; il s'agit vraisemblablement du même personnage.

occupe la fonction honorifique de « trésorier » de l'évêque des Innocents<sup>29</sup>. Il est divisé en deux sections (recettes et dépenses), elles-mêmes subdivisées en différents postes, clos chacun par une somme intermédiaire :

RECETTES	DÉPENSES
1 / Dans l'enclos canonial	4 / Dans l'enceinte de la cité
2 / En ville	5 / En chemin
3 / Dans l'évêché	6 / Pour l'évêque, dans la ville
	7 / Rémunération pour les serviteurs et les chevaux
	8 / Salaire des ministres ayant officié dans l'église

Cette structure bipartite peut *a priori* surprendre. Comment se fait-il, en effet, qu'aux dépenses, tout à fait attendues en contexte de voyage, viennent s'ajouter des recettes ? Qui plus est, comment expliquer que l'expédition se solde par un bénéfice de « 40 sous 6 deniers obole » en faveur du jeune évêque<sup>30</sup> ? C'est que ce voyage n'est pas un voyage comme les autres : John de Cave et sa suite ne relient pas moins de vingt-deux maisons nobles et religieuses du Yorkshire dans lesquelles la troupe se voit à chaque fois remettre des présents en argent ou en orfèvrerie.

L'itinéraire de notre évêque n'est pas connu, mais les données fournies par le compte permettent de tenter une reconstitution partielle. Les dépenses en nourriture, tout d'abord, distinguent les jours où le jeune évêque séjourne à York de ceux où il se trouve à l'extérieur de la ville. Sur la base de ces indications, il est possible d'établir que, sur les quarante-deux jours que documente le compte<sup>31</sup>, John de Cave en passe vingt et un hors d'York. Une seule expédition ponctuelle peut aisément être datée : l'aller-retour effectué, le jour de l'octave des Saints-Innocents (4 janvier), jusqu'au manoir du chevalier Thomas Ughtred, à Kexby<sup>32</sup>. Pour ce qui est des vingt autres jours, l'analyse du compte apprend que l'essentiel

29. *Computus Nicholay de Newerk, custodis bonorum Johannis de Cave, episcopi Innocencium, anno Domini etc. nonagesimo sexto* (*Computus*, p. 31).

30. *Et sic recepta excedunt expensas. XL. s. .VI. d. ob. ad usum episcopi* (*Computus*, p. 34 ; dans les notes, je ne développe pas les abréviations *d.* pour « denier », *s.* pour « sous » et *ob.* pour « obole »).

31. Du 23 décembre (date à laquelle est chantée la grande antienne au Magnificat *O Virgo virginum*, mentionnée par le compte) 1396 au 2 février 1397.

32. *Die jovis, scilicet die octavarum Innocentium, inierunt versus Kexby ad dominum de Ugtrehte et revererunt ad cenam* (*Computus*, p. 32). Il ne faut pas confondre ce Thomas Ughtred avec son ancêtre homonyme, qui s'est notamment illustré à la bataille de Crécy (Andrew Ayton, Sir Thomas Ughtred and the Edwardian Military Revolution, dans James S. Bothwell (ed.), *The Age of Edward III*, Woodbridge, York Medieval Press, 2001, p. 107-132).

du voyage s'effectue d'une traite, en quatorze jours (du 7 au 20 janvier), et qu'après un bref retour à York l'évêque et sa suite se remettent en route pour un dernier périple, plus court, de six jours (du 22 au 27 janvier).

Pendant ces vingt jours, l'« évêque des Innocents » et sa troupe ne visitent pas moins de vingt-huit localités, disséminées dans tout le Yorkshire (cf. carte). Ces étapes sont indiquées par deux postes du compte : les dépenses et les recettes du voyage. La confrontation des deux listes montre que plusieurs localités se trouvent mentionnées dans les deux séries et dans le même ordre<sup>33</sup>, élément qui permet d'avancer l'hypothèse que le compte nous a été conservé dans l'état où il a été rédigé au cours du voyage et que l'itinéraire est celui que l'on découvre au fil de sa lecture<sup>34</sup>. Toutefois, les rares indications relatives aux heures de la journée ne permettent pas d'aller plus avant dans la répartition de ces étapes sur les vingt jours de voyage<sup>35</sup>.

Comme en témoignent plusieurs dépenses de voyage (fourrage, ferrage, sangles), l'« évêque des Innocents » et sa suite se déplacent à cheval. Notre compte ne permet cependant pas d'estimer le nombre total de montures, puisque seuls celles qui ont été louées à leur propriétaire – huit (voire onze) – y figurent<sup>36</sup>. Il est cependant vraisemblable que leur nombre ait été plus élevé et que les vicaires, remplaçant les chanoines, aient disposé gracieusement du cheval de leur maître. Trois items mentionnent en outre le versement de quatre deniers pour le *ferilay*, soit pour la location d'un bac<sup>37</sup>, probablement utilisé pour franchir quelque rivière du Yorkshire.

Que dire des distances ? À l'exception de Bridlington, toutes les localités visitées se situent dans un rayon de 50 km autour d'York.

33. Il s'agit, dans l'ordre, de Bridlington, Meaux, N. Ferriby, Drax, Selby, Harlsey, Helmsley et Newburgh. Seule différence entre les deux listes, N. Ferriby apparaît dans la seconde entre Selby et Harlsey, ce qui paraît peu vraisemblable si l'on tient compte de la géographie.

34. L'hypothèse est encore confirmée par la présence, en tête de la liste des donateurs, de Thomas Ughtred, qui est également la première personne à laquelle l'évêque et sa suite rendent visite.

35. Seules sont connues les haltes pour le dîner à Leeds (*In cena apud Ledes. XVII. d. ; Compotus*, p. 33) et à Ripley (*Item in cena apud Ripley. XVI. d. ; ibid.*).

36. Le montant de la location semble n'avoir pas été le même pour tous les chevaux. Un item fait état d'une location à 3 s. 6 d. pour une monture : *Item .I. sellar[e] pro .I. equo. III. s. .VI. d. (Compotus*, p. 33) ; la traduction de *sellar* par « selle » proposée par Rimbault ne paraît pas correcte, « selle » se disant *sella* en latin ; il me semble qu'il faut y voir une abréviation du moyen anglais *sel-lare* (« salaire », « location »). Ce même montant est également versé au boulanger (*Item pistori pro .I. equo. III. s. .VI. d.*). Thomas Marschale (et peut-être également Johannes Ellay) ne reçoit en revanche que 3 s. 4 d. pour un cheval. La somme versée pour le prêt de deux chevaux est seulement de 5 s., versés à Richard Fowler (et à Johannes Grene, peut-être pour la même raison).

37. *In ferilay apud Melsam. III. d. In ferilay apud Drax. III. d. (...) In ferilay versus Harlsay. III. d. (Compotus*, p. 33). *Ferry*, du norrois *ferian* (« transporter »), désigne « un bateau destiné à transporter des passagers et des marchandises sur une étendue d'eau » (Laura Wright, *Sources of London English. Medieval Thames Vocabulary*, Oxford, Clarendon Press, 1996, p. 143).

Malgré l'impossibilité de reconstituer un itinéraire précis, il est possible d'affirmer que le jeune évêque et sa suite parcourent plus de 450 km<sup>38</sup>. Le voyage que présente ce compte unique en son genre est donc d'une tout autre ampleur qu'un simple « tour en ville ».

Doit-on aux hasards de la conservation de ne disposer d'aucun compte semblable pour d'autres années, ou l'épiscopat de John de Cave a-t-il été l'occasion d'une fête exceptionnellement fastueuse ? Un événement inciterait à pencher en faveur de la seconde hypothèse. En 1395, le roi Richard II, familier du chapitre d'York, dont il emploie à son service les principaux dignitaires, et généreux mécène du chantier de reconstruction de la cathédrale, y fait déplacer les ossements de l'un des saints Innocents<sup>39</sup>. Le chroniqueur anonyme qui rapporte l'événement précise que le reliquaire confectionné pour l'occasion « est porté dans l'église lors de la fête des Saints-Innocents par quatre choristes au centre de la procession avec tout l'honneur qui lui est dû »<sup>40</sup>. La magnificence de la fête des saints martyrs dans la cathédrale aurait-elle dès lors rejailli sur la chevauchée de l'« évêque des Innocents », lui donnant une portée diocésaine ? À vrai dire, c'est peu probable. Une délibération capitulaire d'York, antérieure de vingt-six ans, nous apprend en effet que,

« dans le scriptorium du chapitre de cette église, Jean Gisson, maître des choristes de l'église d'York, a remis à Robert de Holme, le choriste qui avait été le dernier évêque des *pueri*, la somme de 3 livres 15 sous 1 denier obole sur le montant collecté par cet évêque et reçu par Jean. Robert jura corporellement sur les saints Évangiles qu'il ne contesterait jamais cette somme d'argent à maître Jean »<sup>41</sup>.

38. En calculant l'itinéraire le plus court entre les vingt-huit localités, on parvient à une distance totale de 450 km, soit à une petite moyenne de 22 km par jour. Cette moyenne se vérifie dans le cas de la visite à Kexby : l'aller-retour entre la cathédrale et le manoir de Thomas Ughtred représente une distance de 21 km.

39. Sur les relations de Richard II avec la ville et le chapitre d'York, ainsi que sur la translation des reliques de l'un des saints Innocents, cf. John H. Harvey, Richard II and York, dans F. R. H. Du Boulay, Caroline M. Barron (eds), *The Reign of Richard II. Essays in Honour of May McKisack*, Londres, Athlon Press, 1971, p. 202-217.

40. *Anno Domini .MCCCLXXXV., in vigilia Annuntiationis Beatae Mariae, die veneris ante Palmas, rex Richardus secundus venit Eboracum, ibique moram faciens usque quartam feriam post Pascha sequens, unum puerum de sanctis Innocentibus martyribus obtulit et reliquit in ecclesia matrici ejus, cujus pueri sanctas reliquias capitulum includi fecit in quodam feretro argenteo et deaurato cum nitidis birellis in utroque latere, in festo Innocentium medio processione in ecclesia praedicta per quatuor choristas honorifice delato* (James Raine (éd.), *Historians of the Church of York*, Londres, 1879-1894, II, p. 426-427 [Rolls Series]).

41. *In scriptoria capituli Ebor. dominus Johannes Gisson, magister choristarum ecclesiae Eboracensis, liberavit Roberto de Holme, choristae qui tunc ultimo fuerat episcopus puerorum, .III. libras .XV. s. .I. d. ob. de perquisitis ipsius episcopi per ipsum Johannem receptis, et dictus Robertus ad sancta Dei evangelia per ipsum corporaliter tacta juravit, quod nunquam molestaret dictum dominum Johannem de summa pecuniae praedicta* (11 février 1370 ; Thomas Warton, *The History...*, *op. cit.* (n. 10), III, p. 251).

Le montant – plus important que celui reçu par John de Cave – remis à Robert de Holme ainsi que le vocabulaire utilisé (*perquisita*) ne laissent aucun doute : le jeune prélat de la cathédrale voyageait déjà à travers son évêché en quête de donateurs avant 1396.

À l'exception d'York, on ne connaît toutefois pas de cathédrale dont l'évêque des Innocents ait entrepris un tel voyage. Est-ce à dire que cette coutume ait été propre à cette église anglaise ? L'état actuel des connaissances sur la question ne permet pas de l'affirmer avec certitude ; notons toutefois que le dépouillement de la comptabilité de maisons nobles et ecclésiastiques pourrait réserver bien d'autres surprises. Ainsi, le *Household book* des comtes de Northumberland rédigé par Henry Algernon Percy (1478-1527), nous apprend que, comme le jeune prélat d'York, l'évêque des Innocents de la collégiale voisine de Beverley fait également le voyage de Leconfield pour venir trouver le comte<sup>42</sup>. En France, les comptes de la Trinité de Caen comportent la mention régulière d'une visite de l'« évêque des Innocents » de Bayeux, reçu par la petite abbesse du monastère féminin, élue à l'occasion des Saints-Innocents<sup>43</sup>. En Espagne, le jeune évêque de Carthagène se rend, en décembre 1415, à Murcie, où il déclare aux autorités municipales « avoir besoin de l'aide du conseil de la cité et d'autres cités, villes et lieux du royaume et d'autres royaumes »<sup>44</sup>. À la différence du compte d'York, ces mentions comptables ne fournissent qu'une étape du voyage du jeune évêque et ne permettent pas d'appréhender l'ensemble de son parcours. Elles autorisent cependant à conclure que l'« évêque des Innocents » ne restreint pas sa fête à la seule cathédrale qui l'élit, mais y associe, par sa visite, de nombreuses maisons nobles et monastiques.

## ENJEUX DU VOYAGE

Le déplacement d'une trentaine de clercs à travers l'évêché pendant vingt jours nécessite une organisation importante (location et entretien des chevaux, rétribution des dignitaires de la suite), suffi-

42. Thomas Percy (éd.), *The Regulations and Establishment of the Household of Henry Algernon Percy, the Fifth Earl of Northumberland*, Londres, 1827, p. 340.

43. Gervais de La Rue, *Essais historiques sur la ville de Caen*, Caen, Impr. de Poisson, 1820, II, p. 31-34.

44. « *El obispiello (...) avia menester ayuda e merçed del conçejo de la dicha çibdat e de otras çibdatdes e villas e lugares deste reyno e otros* » (Murcie, délibération communale, 31 décembre 1414 ; citée par L. Rubio García, La fiesta del Obispillo, dans *Homenaje al Profesor Juan Bareló Jiménez*, Murcia, Academia Alfonso X el Sabio, 1990, p. 607-612 [p. 611]). Il se pourrait cependant que cette visite à Murcie, contrairement aux cas évoqués plus haut, ait été unique et non coutumière.

samment complexe pour devoir être confiée à un « trésorier » institué à cette fin. Une telle organisation implique que le voyage ait eu des enjeux, qui semblent avoir été financiers, magico-folkloriques et, surtout, symboliques.

Il apparaît clairement que le périple ne sert pas à rembourser les frais de la fête. Comme le montrent les chiffres, les sommes dépensées dans l'enceinte de la cathédrale et en ville sont en effet largement couvertes par les dons des seuls chanoines<sup>45</sup>. Le voyage – dont le coût représente 60 % de l'ensemble des dépenses – n'occasionne cependant pas de charge financière supplémentaire. En effet, les sommes collectées permettent non seulement de couvrir les frais du périple, mais elles constituent en outre les quatre cinquièmes du bénéfice touché par l'« évêque des Innocents » à l'issue de la fête<sup>46</sup>. C'est donc avant tout pour les jeunes clercs que ce voyage représente une manne précieuse.

De jeunes clercs en quête de cadeaux, battant la campagne aux alentours du jour de l'An : voilà qui n'est pas sans rappeler les « tournées de quêtes », depuis longtemps étudiées par les folkloristes<sup>47</sup>. Celles-ci sont traditionnellement basées sur un « rite oral contraignant »<sup>48</sup> : les enfants en tournée chantent une chanson ou récitent un poème visant à susciter la générosité de leurs hôtes ou à mettre en garde les avares qui s'aviseraient de ne rien leur donner. En échange d'une poignée de friandises ou de quelques sous, les enfants expriment, souvent de manière formulaire, leurs vœux de bonne année. Il semble que des pratiques semblables aient cours lors de la fête médiévale du jeune évêque. À la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, Nicolas de Bibera rapporte, dans son *Carmen satiricum*, la requête d'un jeune de la suite de l'évêque festif à un abbé auquel la troupe de clercs rend visite<sup>49</sup>. Le clergeon demande au dignitaire nourriture, boisson ou espèces sonnantes et trébuchantes en échange de quelques *Ave* ou *Pater* et de prières pour son salut<sup>50</sup>. Bien que notre

45. Le total des dépenses dans la cathédrale et dans la ville – les *expense infra civitatem, varie expense ad usum episcopi infra civitatem* et *feoda ministrorum in ecclesia ministrancium* – s'élèvent à 2 l. 16 s. 4 d., compensées par les 3 l. 5 s. 5 d. récoltés dans l'enclos canonial (*clausura*) et dans la ville (*villa*).

46. Les dépenses engendrées par le voyage s'élèvent à 3 l. 18 s. 6 d. ob. et le montant total des cadeaux à 5 l. 10 s. En d'autres termes, le périple rapporte au jeune évêque 1 l. 11 s. 5 d. ob., soit 78 % de son bénéfice total.

47. Voir, par exemple, Arnold Van Gennep, *Le Folklore français, 7. Cycle des Douze Jours. De Noël aux Rois*, Paris, Laffont, « Bouquins », 1999, p. 2322-2401.

48. *Ibid.*, p. 2322.

49. Sur cet auteur, cf. Lothar Kolmer, Nikolaus von Bibra, dans *Biographisch-bibliographisches Kirchenlexikon*, VI, Herzberg, Traugott Bautz, 1993, p. 874-876.

50. *Forsan ova dare velles? Si quis saciare / posset eos ovis? Plus prestas munere quovis. / Si das argentum, da marcam sive talentum, / si nimis esse putas et eis dare tanta refutas, / fac quod sit levius: tibi detur in arce poli ius. / Da vinum, si vis, puerorum dat tibi quovis / quinque Pater vel Ave, quod te Deus*

source yorkaise ne soit pas aussi précise – il s’agit, rappelons-le, d’un compte – sur l’activité du jeune évêque et de sa suite dans les différentes maisons visitées, il semble cependant que les rites accomplis aient également été de nature orale si l’on en croit la mention de « sermons prononcés dans la chapelle »<sup>51</sup> et la présence d’au moins deux chanteurs, Nicolas de Newsome, *tenor*<sup>52</sup>, et John Baynton, *cantans medium*<sup>53</sup>, dans la suite de John de Cave.

La comparaison entre voyage de l’« évêque des Innocents » et « quête rituelle » s’arrête cependant là. Le recours au rite oral contraignant dans les pratiques médiévale et contemporaine ne doit pas faire oublier que la forme et la teneur du message ne sont pas les mêmes dans les deux cas. À y regarder de près, c’est en effet à leur correspondant religieux – le chant polyphonique et le sermon – que les chants et les discours des jeunes clercs de la suite épiscopale, très éloignés en cela des chansonnettes et poèmes puérils contemporains, empruntent leur forme et leur contenu. En outre, les clercs médiévaux ne souhaitent pas la « bonne année », mais promettent – quelle que soit la nuance satirique de cette promesse – de prier pour l’âme de leurs bienfaiteurs.

Autre différence entre les deux coutumes, la latitude laissée à l’hôte des jeunes visiteurs n’est pas la même au Moyen Âge qu’aujourd’hui. Comme le montre notre compte, les montants offerts à l’« évêque des Innocents » ne sont pas fonction de la générosité de l’hôte. Multiples d’une somme de base (20 deniers), ils sont bien plutôt réglés sur un barème très précis<sup>54</sup>, qui semble d’ailleurs avoir été

*eruat a ve. / Insuper hunc versum retinebit pectore mersum, / quem tibi quotidie prolem venerando Mariae / dicit voce pia : « Deus et sacra virgo Maria, / istius abbatis animam conjunge beatis »* (v. 1137-1147 ; cités par Franz Anton Specht, *Geschichte des Unterrichtswesen in Deutschland*, Stuttgart, Cotta, 1885, p. 226-227).

51. *Et pro predicationibus ejusdem [Roberti Dawtry, senescalli.] in capella .II. s. .I. d. ob. (Compotus, p. 33) ; le compte ne précise pas de quelle chapelle il est question.*

52. *Compotus*, p. 33. Il s’agit du chanteur auquel est confié le chant de la « teneur » ou mélodie de base et non d’un « ténor » au sens moderne du terme.

53. Edward F. Rimbault, pourtant versé dans la musique, hésite sur le sens à donner à *cantans medium*, le traduisant par « chanting the medius voice » (*Two Sermons preached...*, *op. cit.*, p. XI), avant d’ajouter, plus loin : « This John Baynton sang the introit of the mass on the Sunday next after Christmas Day, and this introit begins : “Dum medium silentium tenerent omnia, etc.” » (*ibid.*, p. 33). Dans la terminologie musicale, *cantus medius* désigne le registre central d’une polyphonie à trois voix (Margarete Appel, *Terminologie in den mittelalterlichen Musiktraktaten : ein Beitrag zur musikalischen Elementarlehre des Mittelalters*, Bottrop i. W., 1935, p. 73, le traduit par « Mittelstimme »).

54. Certains donateurs paient 20 d., d’autres le double (3 s. 4 d.), d’autres encore le quadruple (6 s. 8 d.) et même la comtesse de Northumberland, généreuse donatrice de 20 s., ne fait que donner 12 fois la somme de base ; le montant de 2 s. n’entre toutefois pas dans cette échelle. Seuls peut-être les objets offerts à John de Cave en plus des dons en argent – deux anneaux d’or et une bourse de soie – sont le signe de la générosité particulière de « ladies » à l’égard du jeune prélat.

appliqué à tout le pays et à toute époque<sup>55</sup>. Ces sommes, calculées avec un grand soin, font ressembler la quête de l'« évêque des Innocents » davantage au prélèvement d'un « tribut » qu'à une récolte de dons<sup>56</sup>. La spontanéité des donateurs est d'ailleurs à ce point forcée que l'histoire de l'« évêque des Innocents » est émaillée de procès contre des abbés inhospitaliers ou avarés. En 1245, par exemple, l'abbé de Beaulieu comparaît devant le chapitre du Mans pour justifier son refus de recevoir le prélat festif de la cathédrale. Les chanoines ne le laissent pas repartir avant qu'il ne reconnaisse que recevoir l'« évêque des Innocents » ne relève pas du choix mais du devoir<sup>57</sup>. À Padoue, l'ordinaire de la cathédrale (XIII<sup>e</sup> siècle) va même jusqu'à prévoir le recours à l'interdit contre tout monastère qui refuserait de payer :

« Le petit évêque jette l'interdit sur le monastère de sorte que, par suite de cet interdit, l'évêque, lorsqu'il effectue solennellement la procession des Rogations en compagnie du clergé et du peuple, n'entre pas dans l'église du monastère qui a refusé de payer au petit évêque son tribut et que l'interdit soit maintenu jusqu'à ce que ce monastère se soit amendé auprès du petit évêque conformément au désir des acolytes de l'église canoniale de Padoue. Alors seulement l'interdit sera levé. »<sup>58</sup>

Entre « tournée de quête » contemporaine et visite médiévale de l'« évêque des Innocents », une parenté existe : l'une comme l'autre fonctionnent sur le principe du *do ut des*. En échange d'un don en nature ou en argent, l'hôte est récompensé ou puni oralement. Au Moyen Âge, toutefois, l'hôte ne choisit pas de participer au jeu ni de donner ou non au jeune évêque. Les pressions exercées sur lui sont telles qu'il est tenu de recevoir les visiteurs et de leur payer son dû, sous peine de lourdes sanctions.

Ces sanctions mises en œuvre contre les « mauvais » hôtes s'expliquent si l'on tient compte de l'aspect symbolique du voyage

55. En 1306, Édouard II, passant la Saint-Nicolas dans sa chapelle de Scrooby, remet à l'évêque des Innocents qui y officie 6 s. 8 d. Au XV<sup>e</sup> siècle, le prieuré de Finchale, qui reçoit régulièrement le jeune prélat de Durham, lui verse traditionnellement la somme de 3 s. 4 d. En 1417, 1423 et 1439, cette somme est réduite à 2 s. Entre 1478 et 1528, enfin, la somme versée se stabilise à 6 s. 8 d. (*Two Sermons preached...*, *op. cit.*, p. XVIII-XIX).

56. C'est le terme employé par un ordinaire de la cathédrale de Padoue (XIII<sup>e</sup> s.) pour qualifier les « cadeaux » dus au jeune évêque de sa cathédrale (cf. n. 58).

57. *Stephanus Burgundio, canonicus Cenom., quinquagenarius (...) audivit ipsum abbatem de Bello loco dicentem, quod ad hoc [recipere episcopum ad bibendum] non tenebatur nisi ex gratia et capitulum dixit quod imo tenebatur ex debito, et quod emendaret istud* (Paris, BnF, ms. lat. 17123, p. 357).

58. *Tunc dictus episcopellus interdicat dictum monasterium ita quod per hujusmodi interdictum, tempore quo dominus episcopus cum clero et populo vadit sollempniter cum letaniis, tunc non intrat ecclesiam dicti monasterii denegantis episcopello tributum prestare, et hujusmodi interdictum servatur donec dictum monasterium satisfecerit dicto episcopello ad voluntatem acolorum canonice Paduane, et tunc relaxabitur interdictum* (Giulio Cattin, Anna Vildera (éd.), *Il "Liber ordinarius" della chiesa padovana*, Padoue, Istituto per la storia ecclesiastica padovana, 2002, p. 67-68, n° 71 [*Fonti e ricerche di storia ecclesiastica padovana*, 28]).

de l' « évêque des Innocents », aspect que révèlent certains choix de vocabulaire opérés par le rédacteur du compte. Les étapes du voyage de John de Cave, tout d'abord, sont toutes situées dans les limites de ce que le compte qualifie de *patria*<sup>59</sup>. Ce terme, aux acceptions multiples, est ici à prendre au sens de « diocèse »<sup>60</sup>, comme le confirme par ailleurs la géographie : pas une seule des localités visitées ne se situe à l'extérieur du diocèse d'York<sup>61</sup>. En outre, pour décrire l'activité de John de Cave et de sa suite, le compte emploie le verbe *visitare*<sup>62</sup>. S'il peut avoir le sens général de « rendre visite à » (généralement suivi de l'accusatif de la personne ou de l'institution visitée), il renvoie, en contexte ecclésiastique, à une activité prescrite à tout prélat : la visite pastorale<sup>63</sup>. Codifiée par les conciles des VI<sup>e</sup> et VII<sup>e</sup> siècles, cette visite de l'évêque aux institutions religieuses de son diocèse prend en principe place une fois l'an, dans le but de corriger et réformer son clergé<sup>64</sup>.

Faut-il alors voir derrière le voyage de l'évêque des Innocents l'imitation d'une visite pastorale ? La mention de plusieurs donateurs laïcs semblerait parler en défaveur de cette hypothèse, si l'on ne précisait pas que ce sont les chapelles privées des maisons nobles que visite le jeune prélat<sup>65</sup>. De même, la présence majoritaire de réguliers (bénédictins, clunisiens, cisterciens, augustiniens, gilbertins) parmi les hôtes du jeune évêque n'exclut pas non plus le rapprochement entre voyage du jeune évêque et visite pastorale. Comme l'a montré Christopher R. Cheney, il n'est pas rare qu'évêques et archevêques visitent les monastères de leur diocèse<sup>66</sup>. Ainsi, dans le

59. Dans le compte de Nicolas de Newark, une section des recettes, constituée de vingt-trois items, est intitulée *patria* (*Comptus*, p. 31-32).

60. *Novum glossarium mediae latinitatis ab anno DCCC usque ad annum MCC*, Copenhague, 1957-, p. 709 (art. *patria*, sens D, n° 3).

61. Une carte des évêchés de l'Angleterre médiévale se trouve dans Reginald F. Treharne, Harold Fullard (éd.), *Muir's Historical Atlas, Ancient, Medieval and Modern*, Londres, G. Philip, 1963, p. 36.

62. La formule *quia non visitarunt*, utilisée par Nicolas de Newark pour justifier l'absence de dépenses de bouche, revient à trois reprises (*Comptus*, p. 32).

63. Jan Frederik Niermeyer, *Mediae latinitatis lexicon minus*, II, Darmstadt, Wissenschaftliche Buchgesellschaft, 2002, p. 1448 (art. *visitare*) : « visiter, inspecter, spéc. d'un évêque ».

64. Sur le sujet, voir Noël Coulet, *Les visites pastorales*, Turnhout, Brepols, 1977 (Typologie des sources du Moyen Âge occidental, 23).

65. Le 23 juin 1415, Henry Scrope de Masham lègue à la cathédrale « la chape, la chasuble, la tunique et la dalmatique et tous les ustensiles liturgiques qu'[il] possède pour l'évêque des *pueri* » (*et etiam capa et casula, et tunica, et dalmatica, cum omni apparatu, quas habeo pro episcopo puerorum* ; Thomas Rymer (éd.), *Foedera, conventiones, literae et cujuscunq[ue] generis acta publica*, IX, Londres, J. Tonson, 1727-1729, p. 273). La possession de ces objets et vêtements liturgiques par un laïc ne s'explique que si ceux-ci étaient destinés à servir dans sa chapelle. Le *Household Book* du comte de Northumberland (cf. n. 42) témoigne également que celui-ci recevait l'évêque des Innocents d'York dans sa chapelle.

66. Christopher R. Cheney, *Episcopal Visitation of Monasteries in the Thirteenth Century*, Philadelphia (PA), Manchester, Porcupine Press - Manchester University Press, 1983.

cas d'York, la comparaison des registres de l'archevêque Henry Bowet (1407-1423)<sup>67</sup> avec notre compte est particulièrement significative. Elle révèle en effet que toutes les maisons visitées par John de Cave le sont également par l'archevêque adulte, à l'exception de Pontefract et de Monk Bretton<sup>68</sup>.

À l'appui de notre hypothèse, il faut encore mentionner l'absence de deux postes dans le compte du jeune évêque : les frais de logement et les dépenses de bouche<sup>69</sup>. Or plusieurs études ont montré que l'évêque adulte en voyage dans son évêché, en vertu d'une sorte de « droit de gîte »<sup>70</sup>, est nourri et logé par les institutions religieuses qui l'accueillent<sup>71</sup>. Il faut donc penser que, tout comme l'évêque adulte, le jeune prélat festif est accueilli gracieusement par les institutions qu'il visite, qui lui fournissent le gîte et le couvert.

Nuançons cependant notre propos : l'ambition du voyage du jeune évêque n'est pas de surveiller ou d'amender le clergé régulier ; il ne constitue donc pas une visite pastorale à proprement parler. Il n'en demeure pas moins que, comme le révèle une analyse fine du compte de John de Cave, la visite du dignitaire festif semble avoir été conçue comme une visite épiscopale d'un genre particulier.

Le compte de voyage de John de Cave, « évêque des Innocents » de la cathédrale d'York en 1396-1397, est une source d'une richesse et d'une importance exceptionnelles pour l'étude de la fête du jeune prélat. Outre l'ampleur du voyage qu'il révèle, il offre des pistes quant à l'interprétation de ce périple hors de l'enceinte de la cathédrale. Associant à la fête du jeune évêque de la cathédrale d'autres

67. Les documents relatifs à la visite effectuée par l'archevêque entre mai 1409 et juillet 1410 sont édités dans Alexander H. Thompson (ed.), *Documents relating to Diocesan and Provincial Visitations from the Registers of Henry Bowet (...) and John de Kempe*, Durham, Andrews, 1916, p. 152-193.

68. Même les monastères cisterciens, en principe exempts, sont l'objet d'une visite de l'archevêque et lui doivent la procuration (on lit, dans une lettre de Bowet au monastère cistercien de Kirkstall, la formule suivante : *procuracionem a vobis racione primi adventus nostri nobis debitam* ; *ibid.*, p. 165).

69. À l'exception de deux dîners (*cena*), l'un à Leeds et l'autre à Ripley (cf. n. 35), seules les dépenses de bouche faites dans l'enceinte de la ville d'York sont mentionnées ; il s'agit sans doute de repas pris dans un établissement public.

70. Ursmer Berlière, Le droit de gîte épiscopal lors d'une joyeuse entrée, dans *Mélanges Paul Fournier*, Paris, Recueil Sirey, 1929, p. 17-24.

71. En plus de l'étude de Berlière (cf. n. 70), il faut mentionner celles de Helmut Hunds-bichler (Realien zum Thema « Reisen » in den Reisetagebüchern des Paolo Santonino (1485-1487), dans *Die Funktion der schriftlichen Quelle in der Sachkulturforschung*, Wien, Verlag der Österreichischen Akad. der Wissenschaften, 1976, p. 55-143 ; spéc. p. 105 [Veröffentlichungen des Instituts für Mittelalterliche Realienkunde Österreichs, 1]) et de Françoise Badel (*Un évêque à la Diète : le voyage de Guillaume de Challant auprès de l'empereur Sigismond (1422)*, Lausanne, 1991, spéc. p. 76 [*Cahiers lausannois d'histoire médiévale*, 3]).

maisons nobles et religieuses de l'évêché, il permet de prélever en échange d'un sermon ou d'un concert ce qui s'avère être un véritable tribut. L'enjeu de ce voyage est cependant loin de n'être que matériel. L'importance qu'il revêt aux yeux du chapitre cathédral se reflète dans les sanctions et les pressions rituelles exercées à l'encontre des institutions qui refusent de payer leur dû. Différent de l'anodine « tournée de quête » contemporaine, le voyage de l'« évêque des Innocents » semble constituer une véritable visite épiscopale festive. Ainsi, le refus de recevoir le jeune prélat équivaut pratiquement à un acte de sécession. En effet, le garçon qui frappe à la porte du monastère n'est pas seulement le chef d'un groupe d'enfants en quête, c'est un autre évêque.

---

Doctorant en histoire et latin médiéval, Yann Dahhaoui prépare actuellement une thèse consacrée à *L'évêque des Innocents dans l'Occident médiéval (XII-XV siècle)* sous la direction conjointe des P<sup>s</sup> Claude Gauvard (Université de Paris I) et Jean-Yves Tilliette (Université de Genève). À partir de sources originales, il cherche à appréhender l'histoire de ce dignitaire festif en combinant les outils d'analyse de l'histoire, de la littérature, de l'anthropologie et de la liturgie.

---

#### RÉSUMÉ

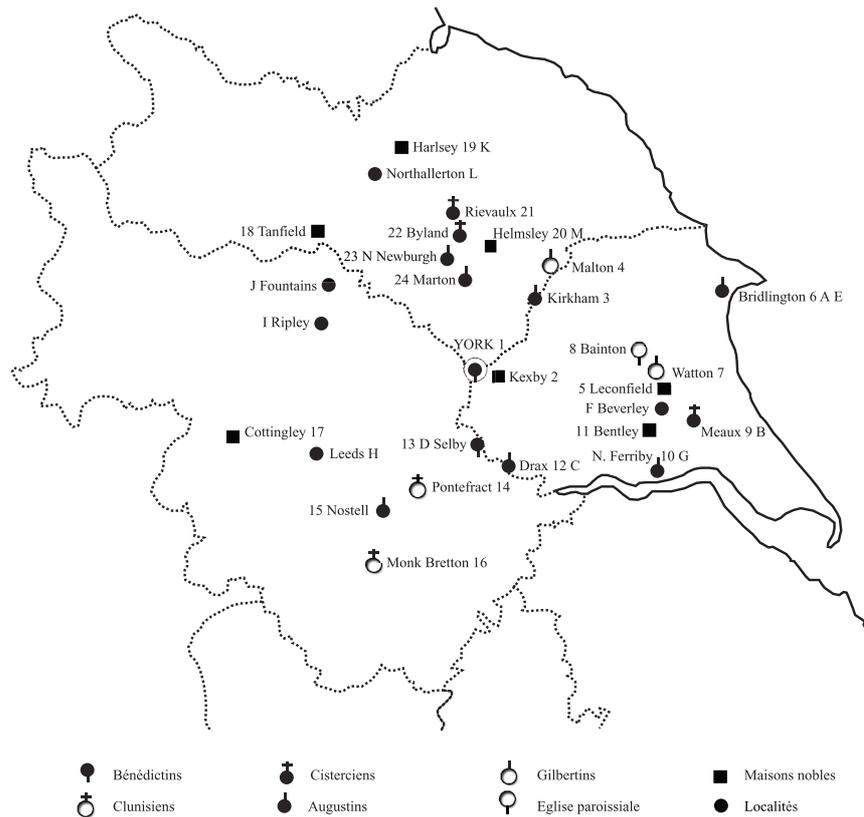
Au lendemain de la Noël 1396, un dignitaire ecclésiastique particulier, portant mitre et crosse, parcourt à cheval l'évêché d'York. Identifiable à ses insignes pontificaux, John de Cave, « évêque des Innocents », est un dignitaire festif comme on en rencontre dans la plupart des cathédrales de l'Occident médiéval. Élu par et parmi les jeunes clercs de la cathédrale, il prend, à l'occasion des Saints-Innocents (28 décembre), la place du prélat adulte à la tête du clergé et de l'office liturgique. Dans le cas de John de Cave, la traditionnelle chevauchée prolongeant la fête à l'extérieur de l'église s'apparente toutefois davantage au voyage qu'à un simple « tour en ville ». En effet, parti de sa cathédrale, il visite monastères, manoirs et châteaux, effectuant plusieurs centaines de kilomètres sur vingt-deux jours avant de regagner son point de départ. Les détails de son périple ont été conservés dans un compte, rédigé par son « trésorier », Nicolas de Newark. L'analyse de ce témoignage unique permet non seulement de mesurer l'ampleur de son voyage, mais également d'en percevoir les enjeux financiers, magico-folkloriques et, surtout, symboliques.

Mots clés : XIV<sup>e</sup> siècle, York, « évêque des Innocents », visite épiscopale, rites, clergé cathédral.

## ABSTRACT

*In 1396, soon after Christmas, a special ecclesiastical dignitary, equipped with staff and crosier, was riding throughout the bishopric of York. His name was John de Cave. Thanks to his pontifical insignia, it is possible to identify him as a « boy bishop », that is to say as a kind of festive dignitary who used to be celebrated in most Western cathedrals in the Middle Ages. The « boy bishop » was elected by and among the young clerics of his cathedral and took the place of the adult prelate in the leading of the clergy as well as the liturgical office on the Holy Innocents' (28 December). In the case of John de Cave, the traditional ride extending the feast outside the church passes as a real journey rather than a simple tour round the city. Indeed, after leaving the cathedral, he visited several monasteries, manors and castles, covering hundreds of miles during a twenty-two day cavalcade, before riding back to his starting point. The details of his trip have been kept in an account written by his « treasurer », Nicholas de Newark. The analysis of this unique testimony allows not only to define the considerable scope of his journey, but also to understand its financial, magio-folkloric and symbolic stakes.*

*Key words : 14<sup>th</sup> Century, York, « Boy Bishop », Episcopal Visitation, Rituals, Cathedral Clergy.*



Sur cette carte du Yorkshire figurent les différentes institutions religieuses, maisons nobles et simples localités visitées par John de Cave, « évêque des Innocents » d'York, au cours de son voyage. Les chiffres (1 à 24) et les lettres majuscules (A à N) indiquent l'ordre dans lequel elles apparaissent dans le compte de Nicolas de Newark, respectivement dans la liste des donateurs et dans celle des dépenses de voyage.